



Service : assainissement collectif

Réf : Philippe FAGES

Tél. : 04 66 78 89 00

C2018_08_20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ 11 OCTOBRE 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Max ROUSTAN, Jalil BENABDILLAH, Valérie MEUNIER, Aimé CAVAILLE, Pierre MARTIN, Jean-Charles BENEZET, Patrick MALAVIEILLE, Philippe RIBOT, Ghislain CHASSARY, Bonifacio IGLESIAS, Michel RUAS, Éric TORREILLES, Christian TEISSIER, Claude BONNAFOUX, René PRADEN, Hervé GRIMAL, Jean-Michel PERRET, Serge BORD, Yves COMTE, Georges BRIOUDES, Gérard RÉVERGET, Alain GIOVINAZZO, Frédéric ITIER, Sylvain ANDRÉ, Liliane ALLEMAND, Roger BERTRAND, Éric MAUBERNARD, Alain REY, Jean-Pierre BEAUCLAIR, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Georges BESSE-DESMOULIÈRES, Jacky FERNANDEZ, Sylvie PEREZ, Patrick DELEUZE, Fabienne VEZON, Patrice PUPET, Thierry JACOT, Richard HILLAIRE, Rémy COSTA (suppléant de Fabien FIARD), Aurélie GÉNOLHER, Laurent BRUNEL, Pascal MILESI, Jacques BOUDET, Jean-Marc VERSEILS, Andrée ROUX, Lionel ANDRÉ, Christophe BOUGAREL, Cyril OZIL, Jérôme VIC, René DOUSSIÈRE, Frédéric GRAS, Patrick AMBLARD, Henri CROS, Jean-Pierre CORDIER, Jean-Michel BUREL, Ghislaine CAUSSE (Suppléante de M. Gérard BARONI), Olivier DEVES, Simone VEDRINES, Roch VARIN D'AINVELLE, Josette CRUVELLIER, Catherine FERRIÈRE, Stéphane SCHNEIDER, Laure BARAFORT, Daniel NICOLAS, Roseline BOUSSAC, Jean-Pierre MAURIN, Mireille GAL, Serge POUÉCH, Bernard SALEIX, Jocelyne PEYTEVIN, François GILLES, Ghislaine SOULET, Joseph PEREZ, Jean-Claude ROUILLON, Marie-Christine PEYRIC, Marie-José VEAU-VEYRET, Béatrice BERNARD-CHAMSON, Annie ARCANGIOLI, Jean-Michel SUAU, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALADEJO, Marc BENOIT, Antonia CARILLO, Christian CHAMBON, Soraya HAOUES, Fabienne FAGES DROIN, Chantal GUILLEMET, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Nordine SEKARNA, Cyril LAURENT, Benjamin MATHEAUD, Virginie SORTAIS

POUVOIRS :

Lucile PIALAT (pouvoir à M. Norine SEKARNA), Thierry BAZALGETTE (pouvoir à M. Gérard REVERGET), Jacques PÉPIN (pouvoir à M. Alain REY), Ludovic MOURGUES (pouvoir à M. Stéphane SCHNEIDER), Alain BENSACKOUN (pouvoir à M. Max ROUSTAN), Michèle VEYRET (pouvoir à Mme Marie-Christine PEYRIC), Pierre HÉRAIL (pouvoir à Mme Ysabelle CASTOR), Catherine LARGUIER (pouvoir à Mme Martine MAGNE), Éric PLANTIER (pouvoir à M. Serge BORD)

ABSENTS EXCUSÉS :

Patrick FONTAINE, Guy MANIFACIER, Serge MEURTIN, Bernard ROSSET-BOULON, Laurent HUGUES, André CAPDUR, Jean-Luc EVESQUE, Philippe ROUX, Nathalie CHALLIER, Christelle LOZANO

Objet : Assainissement collectif

Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS 2017)

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1413-1 qui stipule que le Président doit présenter au Conseil de Communauté un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif, après son examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Vu l'avis favorable sur ce rapport donné par la Commission assainissement collectif en date du 13 septembre 2018,

Vu l'avis favorable sur ce rapport donné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 septembre 2018,

Vu la plaquette ci-jointe établie par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée collectivités sur les actions aidées par l'Agence de l'Eau, la fiscalité de et qui doit être jointe au rapport sur le prix et la qualité du service,

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE,

APPROUVE

Le rapport annuel 2017 présenté par Monsieur le Président sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, joint à la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux au Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté Alès Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend com



SAUVONS L'EAU!

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

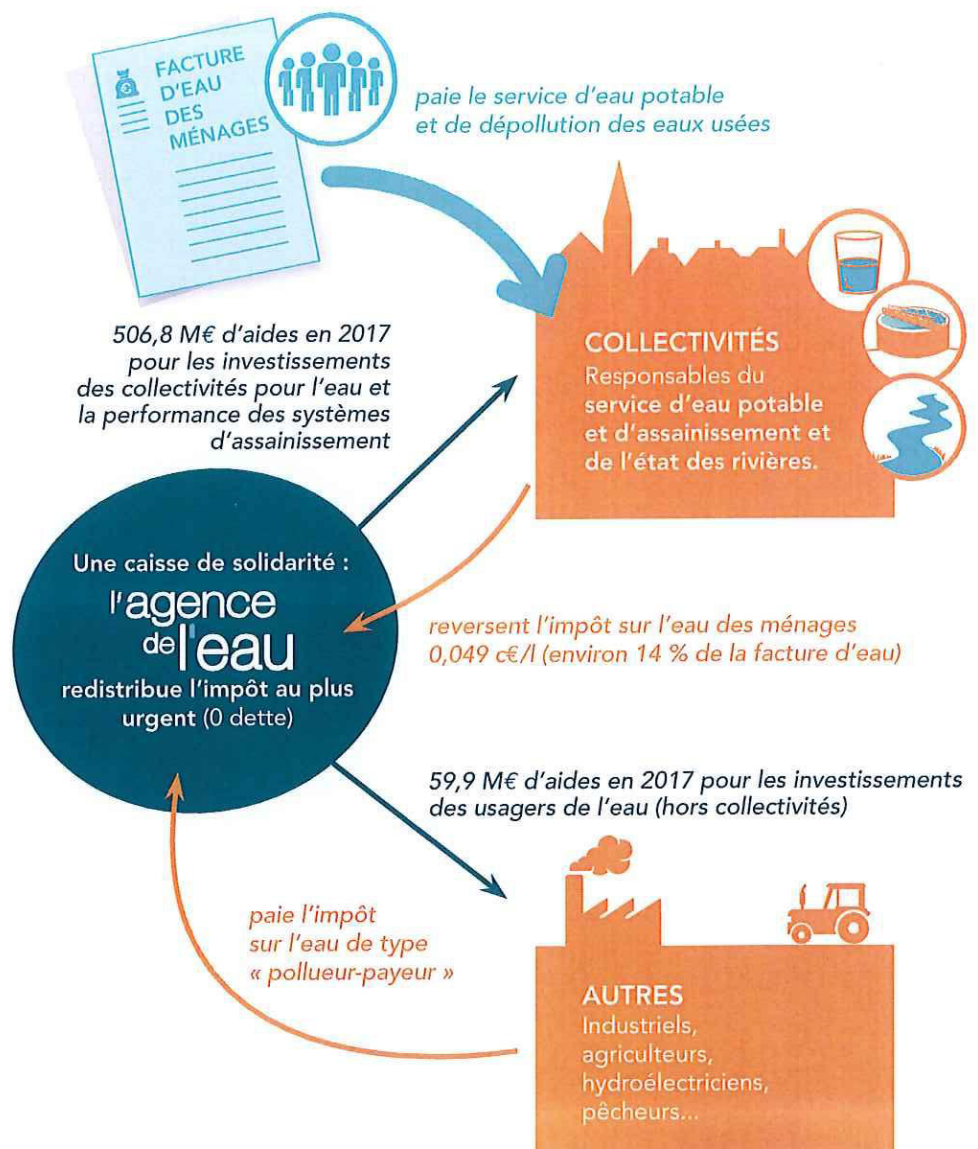
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 3,93 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2015.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2017

- > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau**
(55,2 millions €)

385 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 30,1 millions m³ en 2017 soit la consommation d'une ville de 752500 habitants.
- > Pour dépolluer les eaux**
(174,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration aidées en 2017. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.
- > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques**
(62,4 millions €)

52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 11 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.
- > Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates**
(12,3 millions €)

10 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux consommateurs d'eau.
- > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité**
(85 millions €)

108 km de rivières restaurées et 223 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, les barrages ne permettent plus aux poissons de circuler et aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

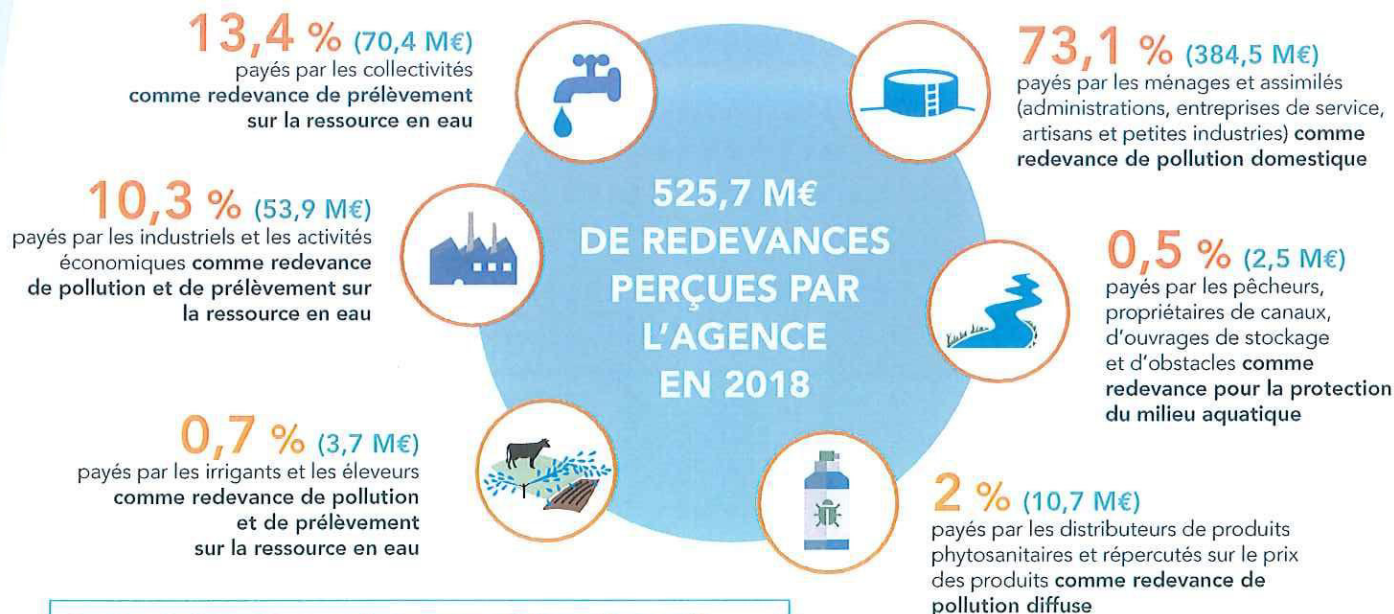
3163 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1558 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.
- > Pour la solidarité internationale**
(5,1 millions €)

83 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2018

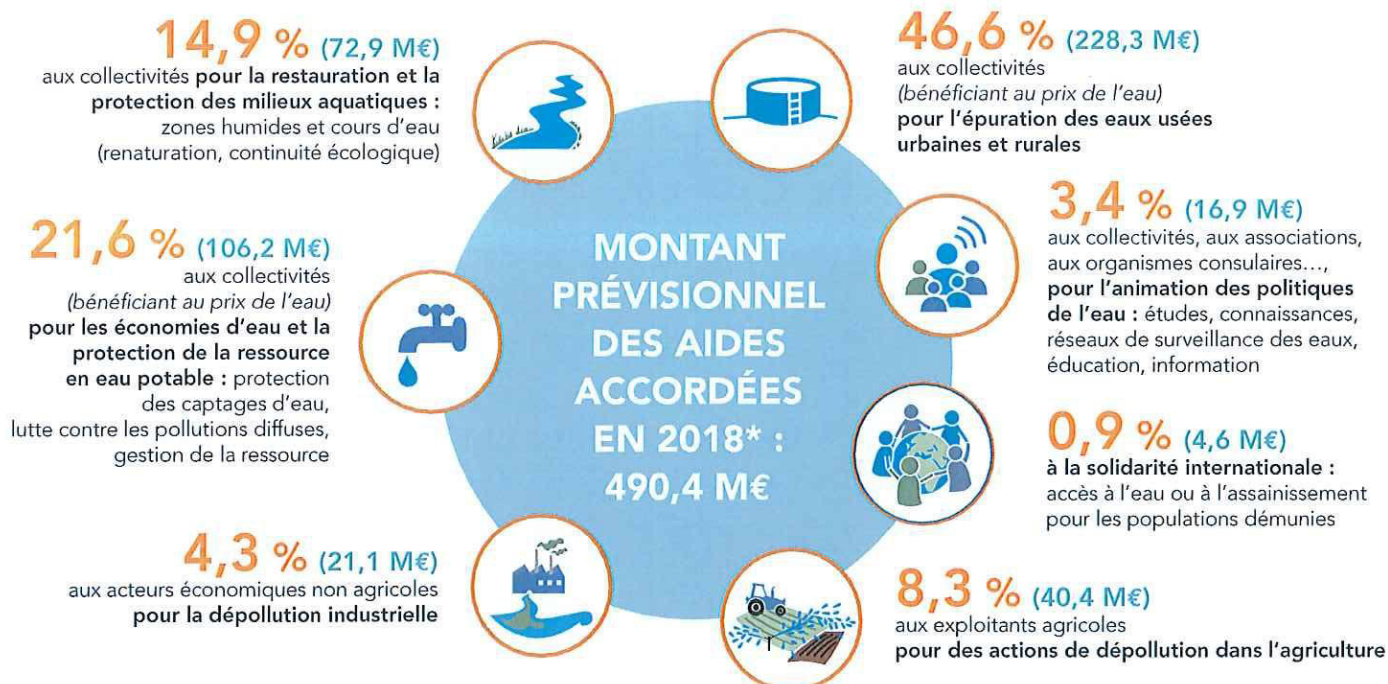
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

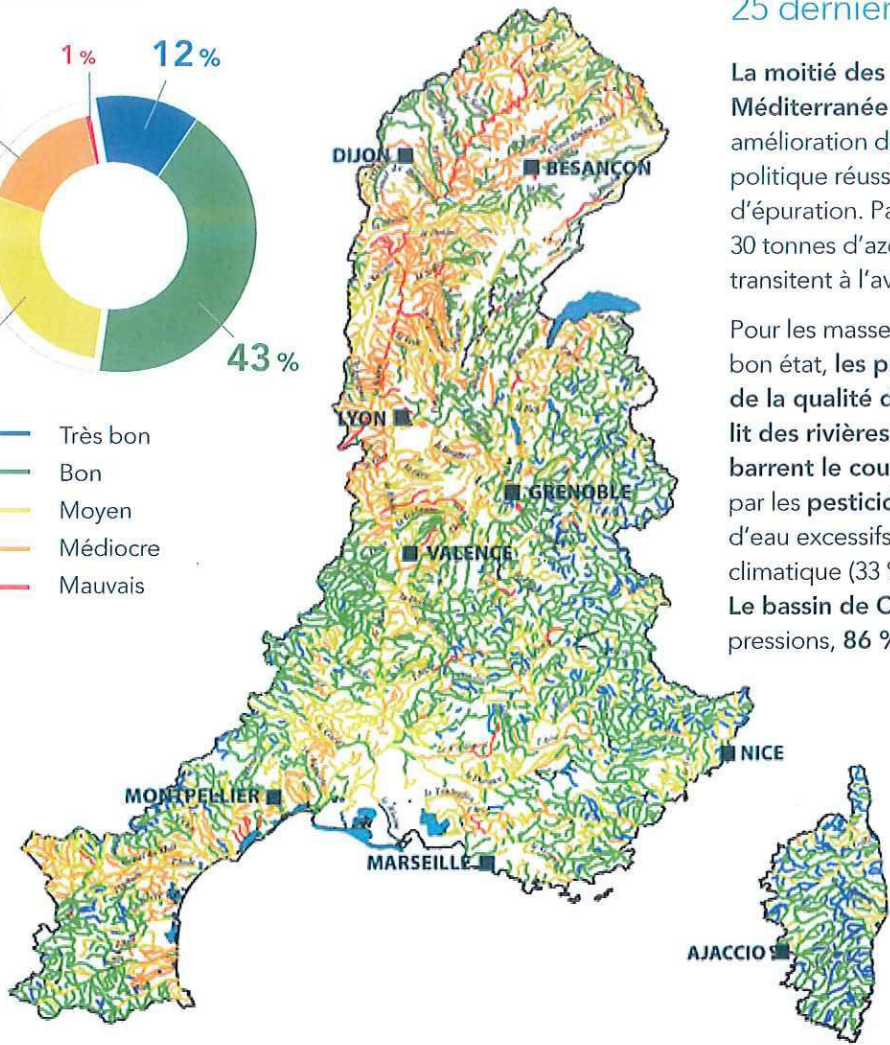
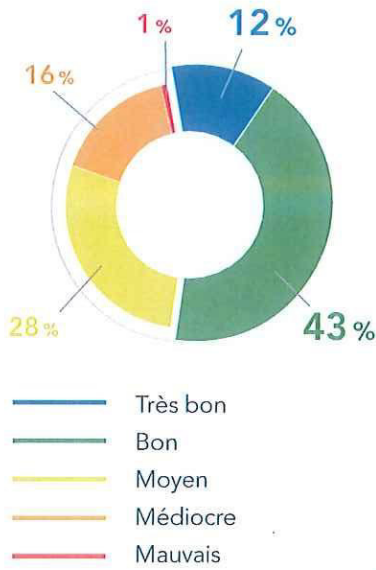
Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée



Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



Communauté Alès Agglomération

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2017

Table des matières

Données générales	3
1. Caractérisation technique du service	8
1.1. Présentation du territoire desservi	8
1.2. Mode de gestion du service	10
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	11
1.4. Nombre d'abonnés	13
1.5. Volumes facturés	15
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	17
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0)	17
1.8. Linéaire de réseau de collecte (hors branchements)	17
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	19
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	76
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	76
1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration	78
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	80
Modalités de tarification	
Facture d'assainissement type (D204.0)	
Recettes	
3. Indicateurs de performance	188
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	188
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	188
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	189
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	189
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	190
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	191
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	220
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	221
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	223
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	223
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	224
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	226
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	226
3.14. Taux de réclamations (P258.1)	227
4. Financement des investissements	229
4.1. Montants financiers	229
4.2. Etat de la dette du service	229
4.3. Amortissements	229
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	230
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	230
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	230
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	230
5.2. Opérations de coopération décentralisée	230
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	231

Données générales

Le tableau ci-dessous indique, pour l'exercice 2017, pour chaque commune, le mode de gestion du service, le nombre d'abonnés, le nombre d'abonnés, le mode de gestion du service, le nombre d'abonnés, les volumes traités et la station de traitement des eaux usées associée (avec sa capacité) :

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année de mise en service	Capacité nominale en EH
				EU	UNITAIRE				
Alès	DSP	21 690	2 222 570	165 618	40 796	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Anduze	Régie	2 039	239 542	44 646	0	STEU d'Anduze	Boue activée	1998	9 000
Bagard	DSP	526	71 028	10 413	0	STEU de Bagard	Boue activée aération prolongée	2001 puis agrandie en 2009	1 800
Boisset et Gaujac	DSP	564	69 456	16 183	0	STEU de Boisset et Gaujac	Boue activée faible charge	1990	1 500
Boucoiran et Nozières	DSP	335	26 830	3 841	0	STEU de Boucoiran et Nozières	Boue activée	1976	800
Branoux les Taillasses	Régie	645	47 099	17 920	0	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
Brignon	Régie	372	34 591	5 672	0	STEU de Brignon	Boue activée	2003	850
Brouzet les Alès	Régie	211	19 581	3 200	0	STEU de Brouzet les Alès	Filtre planté de roseaux	2012	800
Castelnau Valence	Régie	156	19 143	3 731	0	STEU de Castelnau Valence	Boue activée	1970	250
Cendras	Régie	789	59 925	13 450	0	STEU de Cendras	Boue activée faible charge	1987	2 000
Corbès	DSP	13	1 738	402	0	STEU de Corbès	Décanteur digesteur + lit filtrant	1989	40
Cruviers Lasours	Régie	310	35 843	7 900	0	STEU de Cruviers Lasours située sur la commune de Brignon	Filtre planté de roseaux	2009	1 000
Deaux	Régie	195	20 455	5 028	0	STEU de Deaux	Lit bactérien	1994	750
Euzet	Régie	221	28 142	8 704	0	STEU d'Euzet située sur la commune de Saint Jean de Ceyrargues	Filtre planté de roseaux	2014	800

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année	
				EU	UNITAIRE				
Généralgues	DSP	284	27 887	8 404	0	STEU du Bourg ou de Montsauve	Lit bactérien	1975 et réhabilitation complète avec extension en 1983	450
La Grand'Combe	Régie	2 472	172 460	24 340	11 380	STEU de Blateiras	Décanteur digesteur + filtre à sable	2001	200
La Vernarède	Régie	301	14 909	6 050	0	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
Les Plans	Régie	100	13 406	6 000	0	STEU de La Vernarède	Filtre planté de roseaux	2007	750
Les Salles du Gardon	Régie	1 202	88 579	18 810	2 180	STEU des Plans	Disque biologique	2009	200
Laval Pradel	Régie	167	16 488	3 922	0	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
Lézán	DSP	720	71 578	12 691	0	STEU de La Favède	Lit bactérien	1986	400
Martignargues	Régie	147	18 481	4 100	0	STEU de Laval Pradel	Fosse toutes eaux + filtre à sable	2005	250
Massanes	Régie	100	12 711	3 125	0	STEU du Mas Dieu	Filtre planté de roseaux	2016	315
Massillargues Atuech	Régie	347	41 393	9 230	0	STEU de Lézán	Boue activée	1996	1 500
Méjannes les Alès	DSP	235	30 294	6 146	0	STEU de Martignargues	Lagunage	1988	220
Mialet	DSP	294	16 902	9 797	0	STEU de Massanes	Décanteur digesteur + lit d'infiltration	1999	300
						STEU du Syndicat des eaux Tornac - Massillargues Atuech	Filtre planté de roseaux	2012	1 700
						STEU de Méjannes les Alès	Filtre planté de roseaux	2012	1 300
						STEU de Mialet	Boue activée aération prolongée	1978 et réhabilitation en 2002	2 000

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année de mise en service	EH
				EU	UNITAIRE				
Mons	DSP	510	45 067	11 666	0	STEU de Mons Celas	Boue activée faible charge	1989	1 000
Monteils	Régie	62	5 058	1 300	0	STEU de Mons Village	Boue activée faible charge	1991	1 000
Ners	Régie	297	28 697	6 000	0	STEU de Monteils	Filtre à sable	2001	100
Portes	Régie	109	6 448	2 260	0	STEU de Ners	Boue activée	1989	1 000
Ribaute les Tavernes	DSP	769	84 438	14 683	0	STEU de Portes L'Affenadou	Lit bactérien	1975	350
Saint Césaire de Gauzignan	DSP	127	11 085	3 350	0	STEU de Portes Village	Lit bactérien	1968	300
Saint Christol lez Alès	DSP	2 609	333 166	48 221	0	STEU de Ribaute les Tavernes	Boue activée faible charge	1993	1 500
Saint Etienne de l'Olm	Régie	75	5 570	1 600	0	STEU de Saint Césaire de Gauzignan	Boue activée	1972 et réhabilitation en 2000	300
Saint Hilaire de Brethmas	DSP	1 645	185 024	36 102	978	STEU de Saint Christol lez Alès	Boue activée aération prolongée	1994 : 6500 EH puis en 2009 : passage forte charge 8500 EH	8 500
Saint Hippolyte de Caton	Régie	113	10 587	2 000	0	STEU de Saint Etienne de l'Olm	Lagune + filtre à sable	2005	230
Saint Jean de Ceyrargues	Régie	98	9 874	3 657	0	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Saint Jean de Serres	Régie	260	18 307	3 400	0	STEU de Saint Hippolyte de Caton	Filtre planté de roseaux	2010	350
Saint Jean du Gard	DSP	1 213	111 604	23 693	0	STEU de Saint Jean de Ceyrargues	Filtre planté de roseaux	2014	450
						STEU de Falguières	Boue activée	1976	500
						STEU de Saint Jean du Gard	Décantation	2004	30
							Boue activée aération prolongée	1993	5 000

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Année	Ar
				EU	UNI-TAIRE				
Saint Jean du Pin	DSP	360	32 674	8 718	0	STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Saint Just et Vacquières	Régie	108	8 904	3 000	0	STEU de Maruejols les bois (lagunage commun avec la commune de Mons)	Lagune	1990	90
						STEU de Saint Just	Lagune	1990	200
						STEU du Hameau de Vacquières	Fosse toutes eaux	1999	40
Saint Martin de Valgalgues	DSP	1 853	186 015	36 082	0	STEU du Mas Champion	Fosse toutes eaux	1996	50
						STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	Boue activée aération prolongée	2003	90 000
Saint Maurice de Cazevieille	Régie	322	31 777	7 924	0	STEU de Saint Maurice de Cazevieille	Filtre planté de roseaux	2009	1 100
Saint Privat des Vieux	DSP	1 986	250 928	45 743	0	STEU de Saint Privat des Vieux	Boue activée aération prolongée	1989	3 000
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Régie	127	8 739	3 800	0	STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Filtre planté de roseaux	2009	350
Sainte Cécile d'Andorge	Régie	150	9 611	4 711	0	STEU Intercommunale du Haut Gardon située sur la commune de Les Salles du Gardon	Boue activée faible charge	1977 puis améliorée en 1994	11 300
Salindres	DSP	1 521	149 002	22 977	2 847	STEU de Salindres	Boue activée aération prolongée	1973	5 000
Servas	Régie	54	5 270	2 850	0	STEU de Servas	Lagune	1991	100
Seynes	Régie	104	9 786	2 432	0	STEU de Seynes	Filtre planté de roseaux	2013	350
Soustelle	DSP	19	1 722	743	0	STEU du Sollier	Fosse toutes eaux + épanchage	-	40
						STEU de la Clédette	Fosse toutes eaux + épanchage	2012	50
Thoiras	DSP	27	2 498	1 454	0	STEU de la Châtaigneraie	Fosse toutes eaux	-	34
						STEU du Village	Décanteur digesteur + lit filtrant	-	60

Commune	Mode de gestion	Nombre d'abonnés	Volumes facturés en m ³	Linéaire de réseau (ml)		Station	Procédé d'épuration	Art	
				EU	UNI-TAIRE				
Tornac	Régie	90	23 816	5 849	0	STEU du Village	Filtre planté de roseaux	2008	300
		167							
Vézénobres	DSP	747	85 104	18 037	0	STEU de Vézénobres	Filtre planté de roseaux	2006	1 600
Total	22 communes exploitées en DSP 23 communes exploitées en régie	49 957	5 081 802	741 575	58 181	58 stations de traitement des eaux usées			

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté Alès Agglomération
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'Agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Alès, Anduze, Bagard, Boisset et Gaujac, Boucoiran et Nozières, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet les Alès, Castelnau Valence, Cendras, Corbès, Cruviers Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, La Grand'Combe, La Vernarède, Les Plans, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues Atuech, Méjannes les Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute les Tavernes, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Christol-lez-Alès, Saint Etienne de l'Olm, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgalgues, Saint Maurice de Cazevielle, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte Cécile d'Andorge, Salindres, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac et Vézénobres
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage

Commune	Zonage	Date d'approbation
Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2011
Anduze	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 octobre 2013
Bagard	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 8 mars 2007
Boisset et Gaujac	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 8 juillet 2004
Boucoiran et Nozières	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2003
Branoux les Taillades	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2007
Brignon	-	-
Brouzet les Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2008
Castelnau Valence	Oui	-
Cendras	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 26 février 2007
Corbès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2009
Cruviers Lascours	Oui	-
Deaux	Oui	Délibération du conseil municipal en 2013
Euzet	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 août 2010
Générargues	Oui	-

La Grand'Combe	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2007
La Vernarède	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2007
Les Plans	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2009
Les Salles du Gardon	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2007
Laval Pradel	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2007
Lézan	Oui	-
Martignargues	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2007
Massanes	-	-
Massillargues Atuech	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2007
Méjannes les Alès	Oui	Non approuvé
Mialet	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 19 juillet 2011
Mons	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 20 octobre 2008
Monteils	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 30 septembre 2004
Ners	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2011
Portes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2007
Ribaute les Tavernes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 12 février 2008
Saint Césaire de Gauzignan	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 22 janvier 2007
Saint Christol-lez-Alès	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 1 septembre 2009
Saint Etienne de l'Olm	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2003
Saint Hilaire de Brethmas	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2013
Saint Hippolyte de Caton	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 5 octobre 2010
Saint Jean de Ceyrargues	Oui	-
Saint Jean de Serres	Oui	Délibération du conseil municipal en 2008
Saint Jean du Gard	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 16 juillet 2009
Saint Jean du Pin	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2010
Saint Just et Vacquières	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 11 février 2008
Saint Martin de Valgagues	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 15 mars 2010
Saint Maurice de Cazevieille	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2003
Saint Privat des Vieux	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2005
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2005
Sainte Cécile d'Andorge	En cours	-
Salindres	Oui	Délibérations du conseil municipal en date du 15 novembre 2000 et en date du 24 septembre 2001
Servas	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 01 février 2013
Seynes	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2007
Soustelle	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2012
Thoiras	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2008
Tornac	Oui	Délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2005
Vézénobres	Oui	-

- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : Délibération C2017_13_39 du Conseil de Communauté du 21 septembre 2017

1.2. Mode de gestion du service

- Le service est exploité en
- régie**
 - régie avec prestataire de service**
 - régie intéressée**
 - gérance**
 - délégation de service public : affermage**
 - délégation de service public : concession**

Si c'est une **délégation de service public** :

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2008
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 3
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Boucoiran et Nozières :

- Nom du délégataire : Société de Distributions d'Eaux Intercommunales (S.D.E.I. - SUEZ)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2017
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2019
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Gènerargues :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 9 août 2011
- Date de fin de contrat initial : 30 juin 2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de

- Nom du délégataire : Société de Distributions d'Eaux Intercommunales (S.D.I.)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2017
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 1
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Méjannes les Alès :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2009
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Saint Césaire de Gauzignan :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 1^{er} janvier 2013
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire de la commune de Vézénobres :

- Nom du délégataire : Société Régionale de Distribution d'Eau (S.R.D.E. - VEOLIA EAU)
- Date de début de contrat : 18 mai 2011
- Date de fin de contrat initial : 31 décembre 2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) :
- Nombre d'avenants : 0
- Missions du délégataire (modifier le tableau si besoin) : la Communauté d'Agglomération délègue au fermier le soin d'assurer la gestion du service public de collecte, de transport et de traitement des eaux usées. La gestion du service inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation de certains travaux ainsi que la conduite des relations avec les usagers du service.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

L'estimation de la population desservie est de **96 055 habitants au 31/12/2017** (96 360 habitants au 31/12/2016).

Commune	Population totale légale 2015 INSEE	Nombre abonnés AC	Nombre abonnés ANC	Nombre total abonnés		desservie
Alès	40 733	21 690	703	22 393	39 454	97 %
Anduze	3 525	2 039	100	2 139	3 360	95 %
Bagard	2 695	526	649	1 175	1 206	45 %
Boisset et Gaujac	2 592	564	646	1 210	1 208	47 %
Boucoiran et Nozières	903	335	136	471	642	71 %
Branoux les Taillades	1 399	645	97	742	1 216	87 %
Brignon	797	372	27	399	743	93 %
Brouzet les Alès	652	211	160	371	371	57 %
Castelnaud Valence	446	156	53	209	333	75 %
Cendras	1 921	789	101	890	1 703	89 %
Corbès	171	13	70	83	27	16 %
Cruviers Lascours	714	310	18	328	675	95 %
Deaux	683	195	67	262	508	74 %
Euzet	434	212	17	238	403	93 %
Généralgues	733	284	112	396	526	72 %
La Grand'Combe	5 236	2 472	35	2 507	5 163	99 %
La Vernarède	331	301	30	331	301	91 %
Les Plans	262	100	25	125	210	80 %
Les Salles du Gardon	2 644	1 202	109	1 311	2 424	92 %
Laval Pradel	1 186	167	456	623	318	27 %
Lézan	1 597	720	10	730	1 575	99 %
Martignargues	424	147	54	201	310	73 %
Massanes	202	100	2	102	198	98 %
Massillargues Atuech	670	347	42	389	598	89 %
Méjannes les Alès	1 244	235	334	569	514	41 %
Mialet	628	294	231	525	352	56 %
Mons	1 655	510	252	762	1 108	67 %
Monteils	663	62	235	297	138	21 %
Ners	740	297	75	372	591	80 %
Portes	367	109	94	203	197	54 %
Ribaute les Tavernes	2 138	769	183	952	1 727	81 %
Saint Césaire de Gauzignan	380	127	35	162	298	78 %
Saint Christol-lez-Alès	7 231	2 609	715	3 324	5 676	78 %
Saint Etienne de l'Olm	374	75	102	177	158	42 %
Saint Hilaire de Brethmas	4 274	1 645	643	2 288	3 073	72 %
Saint Hippolyte de Caton	219	113	10	123	201	92 %
Saint Jean de Ceyrargues	159	98	1	99	157	99 %
Saint Jean de Serres	535	260	41	301	462	86 %
Saint Jean du Gard	2 777	1 213	204	1 417	2 377	86 %
Saint Jean du Pin	1 540	360	342	702	790	51 %
Saint Just et Vacquières	302	108	86	194	168	56 %
Saint Martin de Valgalgues	4 415	1 853	211	2 064	3 964	90 %
Saint Maurice de Cazevieille	714	322	47	369	623	87 %
Saint Privat des Vieux	5 247	1 986	463	2 449	4 255	81 %
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	545	127	156	283	245	45 %
Sainte Cécile d'Andorge	579	150	186	336	258	45 %

Salindres	3 362	1 521	247	1 768		
Servas	209	54	51	105		
Sevnes	164	104	6	110	155	95 %
Soustelle	134	19	66	85	30	22 %
Thoiras	457	27	188	215	57	13 %
Tornac	899	257	265	522	443	49 %
Vézénobres	1 872	747	146	893	1 566	84 %
Total	114 773	49 957	9 334	59 291	96 055	84 %

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **49 957 abonnés au 31/12/2017** (49 489 abonnés au 31/12/2016).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Alès	21 755	21 690	- 0,30
Anduze	1 887	2 039	8,06
Bagard	515	526	2,14
Boisset et Gaujac	560	564	0,71
Boucoiran et Nozières	290	335	15,52
Branoux les Taillades	664	645	- 2,86
Brignon	331	372	12,39
Brouzet les Alès	214	211	- 1,40
Castelnau Valence	159	156	- 1,89
Cendras	821	789	- 3,90
Corbès	12	13	8,33
Cruviers Lascours	316	310	- 1,90
Deaux	194	195	0,52
Euzet	212	221	4,25
Généralgues	286	284	- 0,70
La Grand'Combe	2 544	2 472	- 2,83
La Vernarède	299	301	0,67
Les Plans	98	100	2,04
Les Salles du Gardon	1 242	1 202	- 3,22
Laval Pradel	180	167	- 7,22
Lézan	721	720	- 0,14
Martignargues	146	147	0,68
Massanes	99	100	1,01
Massillargues Atuech	345	347	0,58
Méjannes les Alès	223	235	5,38

Mialet	290		
Mons	494		
Monteils	44	62	40,91
Ners	293	297	1,37
Portes	115	109	- 5,22
Ribaute les Tavernes	767	769	0,26
Saint Césaire de Gauzignan	127	127	0,00
Saint Christol-lez-Alès	2 582	2 609	1,05
Saint Etienne de l'Olm	81	75	- 7,41
Saint Hilaire de Brethmas	1 516	1 645	8,51
Saint Hippolyte de Caton	110	113	2,73
Saint Jean de Ceyrargues	97	98	1,03
Saint Jean de Serres	250	260	4,00
Saint Jean du Gard	1 123	1 213	8,01
Saint Jean du Pin	372	360	- 3,23
Saint Just et Vacquières	99	108	9,09
Saint Martin de Valgalgues	1 784	1 853	3,87
Saint Maurice de Cazevieille	310	322	3,87
Saint Privat des Vieux	1 989	1 986	- 0,15
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	125	127	1,60
Sainte Cécile d'Andorge	152	150	- 1,32
Salindres	1 480	1 521	2,77
Servas	49	54	10,20
Seynes	104	104	0,00
Soustelle	18	19	5,56
Thoiras	27	27	3,85
Tornac	244	257	5,33
Vézénobres	734	747	1,77
Total	49 489	49 957	0,95

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : **indéterminé**.

1.5. Volumes facturés

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 18/10/2018

 SLO

ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Alès	2 292 888	2 222 570	- 3,07
Anduze	219 981	239 542	8,89
Bagard	71 798	71 028	- 1,07
Boisset et Gaujac	64 135	69 456	8,30
Boucoiran et Nozières	26 723	26 830	0,40
Branoux les Taillades	48 219	47 099	- 2,32
Brignon	33 293	34 591	3,90
Brouzet les Alès	19 277	19 581	1,58
Castelnau Valence	10 157	19 143	88,47
Cendras	60 522	59 925	- 0,99
Corbès	1 792	1 738	- 3,01
Cruviers Lascours	42 205	35 843	- 15,07
Deaux	21 559	20 455	- 5,12
Euzet	23 953	28 142	17,49
Généralgues	27 902	27 887	- 0,05
La Grand'Combe	178 895	172 460	- 3,60
La Vernarède	13 938	14 909	6,97
Les Plans	12 994	13 406	3,17
Les Salles du Gardon	91 051	88 579	- 2,71
Laval Pradel	8 573	16 488	92,32
Lézan	66 124	71 578	8,25
Martignargues	18 239	18 481	1,33
Massanes	10 374	12 711	22,53
Massillargues Atuech	37 967	41 393	9,02
Méjannes les Alès	28 502	30 294	6,29
Mialet	12 421	16 902	36,08
Mons	54 689	45 067	- 17,59
Monteils	4 208	5 058	20,20
Ners	24 655	28 697	16,39
Portes	6 575	6 448	- 1,93
Ribaute les Tavernes	87 973	84 438	- 4,02
Saint Césaire de Gauzignan	10 463	11 085	5,94
Saint Christol-lez-Alès	290 378	333 166	14,74
Saint Etienne de l'Olm	4 661	5 570	19,50

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 18/10/2018

SLOW
6,29

ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Saint Hilaire de Brethmas	174 073		
Saint Hippolyte de Caton	9 048	10 587	17,01
Saint Jean de Ceyrargues	8 356	9 874	18,17
Saint Jean de Serres	19 136	18 307	- 4,33
Saint Jean du Gard	115 401	111 604	- 3,29
Saint Jean du Pin	34 503	32 674	- 5,30
Saint Just et Vacquières	11 225	8 904	- 20,68
Saint Martin de Valgagues	157 311	186 015	18,25
Saint Maurice de Cazevieille	33 688	31 777	- 5,67
Saint Privat des Vieux	269 488	250 928	- 6,89
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	8 783	8 739	- 0,50
Sainte Cécile d'Andorge	10 236	9 611	- 6,11
Salindres	153 211	149 002	- 2,75
Servas	4 853	5 270	8,59
Seynes	9 985	9 786	- 1,99
Soustelle	590	1 722	191,86
Thoiras	1 907	2 498	30,99
Tornac	23 177	23 816	2,76
Vézénobres	82 128	85 104	3,62
Total des volumes facturés aux abonnés	5 052 276	5 081 802	0,59

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
-	-	-	-
Total des volumes exportés			
Volumes (maximum autorisés) importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Commune de Saint Julien Les Rosiers	147 825	147 825	0,00
Total des volumes importés	147 825	147 825	0,00

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la Santé Publique au 31/12/2017 : 7 (32 au 31/12/2016).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 741,575 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 58,181 km de réseau unitaire hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de **799,756 km** (819,808 km au 31/12/2016).

Un ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Commune d'Alès	5 000 m ³

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 58 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N° 1 : Intercommunale Code Sandre de la station : 060930259003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Hilaire de Brethmas											
Lieu-dit : Les Treilles											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 90 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 28 060 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 00.03.18 du 23 mars 2000 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	15		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	88						
DCO	50		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
MES	20		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	92						
NGL	10		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
NTK	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	Mai-octobre : 2 Novembre-avril : 5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	1		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	85						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 104 bilans	100 %	2,00	98,40	19,80	96,50	2,90	98,70	4,10	92,30	0,40	94,00

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 2 : Anduze

Code Sandre de la station : 060930010001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Anduze											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 9 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 2 039											
Nombre d'habitants raccordés : 3 360											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 1 800 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 97.01.06 du 20 janvier 1997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Infiltration et Gardon d'Anduze											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	70				
DCO	125		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	75				
MES	35		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	90				
NGL	20		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	70				
NTK	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	92 %	3,42	99,78	23,67	97,15	7,53	98,14	16,18	82,50	5,55	32,65

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 3 : Bagard
 Code Sandre de la station : 060930027002

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée faible charge
Commune d'implantation : Bagard
Lieu-dit : La Rouviérette
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 800 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 526
Nombre d'habitants raccordés : 1 206
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 626 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.169.9 du 17 juin 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Carriol				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	4,30	98,30	44,40	95,10	9,30	97,20	5,30	89,30	7,60	31,50

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 4 : Boisset et Gaujac
Code Sandre de la station : 060930042001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Boisset et Gaujac											
Lieu-dit : Gaujac-Est											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 564											
Nombre d'habitants raccordés : 1 208											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 480 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.29.10 du 29 janvier 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Les Granoux											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	< 25		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
DCO	< 125		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
MES	< 35		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NTK	< 20		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	7,80	97,20	51,50	93,20	13,20	95,50	23,10	72,50	4,10	60,30

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 5 : Boucoiran et Nozières
Code Sandre de la station : 060930046001

Caractéristiques générales

Type de traitement : Boue activée

Commune d'implantation : Boucoiran et Nozières

Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **800 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 335

Nombre d'habitants raccordés : 642

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 160 m³/j**Prescriptions de rejet**

Soumise à

 Autorisation : Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	7,91	99,00	39,64	95,00	7,05	99,00	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 6 : Brignon
 Code Sandre de la station : 060930053002

Caractéristiques générales
Type de traitement : Biologique avec nitrification
Commune d'implantation : Brignon
Lieu-dit : Sous Gardon
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 850 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 372
Nombre d'habitants raccordés : 743
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 170 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 01.06.35 du 28 juin 2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Gardon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	4,00	98,75	49,00	93,90	36,50	86,05	9,00	91,20	8,30	20,35

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 7 : Brouzet les Alès
 Code Sandre de la station : 060930055002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Brouzet les Alès											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 800 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 211											
Nombre d'habitants raccordés : 371											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 160 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n°2010-6-6 du 6 janvier 2010											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
9 mars 2017	-	33,00	92,70	219,00	71,00	62,00	71,30	45,00	54,30	6,70	31,60

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 8 : Castelnau Valence
 Code Sandre de la station : 060930072001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Castelnau Valence											
Lieu-dit : Traversier											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 250 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 156											
Nombre d'habitants raccordés : 333											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 50 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : ruisseau de Cantarel											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25 octobre 2017	100 % (Arrêté du 21 juillet 2015)	27,00	92,29	166,00	77,40	30,00	98,80	64,00	23,00	4,20	61,80

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 9 : Cendras
 Code Sandre de la station : 060930077003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Cendras											
Lieu-dit : L'Abbaye											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 2 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 789											
Nombre d'habitants raccordés : 1 703											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 750 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 96.05.17 du 28 mai 1996											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NTK		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		70			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	67 %	9,70	97,79	55,50	93,50	29,40	94,12	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 10 : Corbès
Code Sandre de la station : 060930094001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation physique											
Commune d'implantation : Corbès											
Lieu-dit : Le Dansadou											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 40 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 13											
Nombre d'habitants raccordés : 27											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
DCO	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
MES	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 11 : Cruviers Lascours
Code Sandre de la station : 060930053003

Caractéristiques générales

Type de traitement : Filtre planté de roseaux

Commune d'implantation : Brignon

Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **1 000 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 310

Nombre d'habitants raccordés : 675

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 200 m³/j**Prescriptions de rejet**

Soumise à Autorisation :
 Déclaration en date du 19 février 2008

Milieu récepteur du rejet : la Droude

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,00	100,00	30,00	95,05	3,60	98,55	89,20	1,10	8,30	11,75

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 12 : Deaux
 Code Sandre de la station : 060930101001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biologique											
Commune d'implantation : Deaux											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 750 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 195											
Nombre d'habitants raccordés : 508											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 112,50 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n°93.06.37 du 24 juin 1993											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau des Riasses											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		90				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		30				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25 octobre 2017	-	7,00	98,48	91,00	90,80	13,00	96,70	43,10	51,90	8,80	2,20

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 13 : Euzet
 Code Sandre de la station : 060930264003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Jean de Ceyrargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 800 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 221											
Nombre d'habitants raccordés : 403											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 160 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Candouillère											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15 mars 2017	100 %	3,00	100,00	24,00	92,60	5,80	96,50	43,00	23,20	4,30	24,60

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 14 : Générargues Montsauve
 Code Sandre de la station : 060930129003

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit Bactérien											
Commune d'implantation : Générargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 450 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 199											
Nombre d'habitants raccordés : 369											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 90 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : L'Amous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	17,00	91,40	111,10	78,60	26,30	90,00	38,30	-	7,40	8,90

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 15 : Générargues Fosse de Blateiras
 Code Sandre de la station : 060930129004

Caractéristiques générales
Type de traitement : Fosse toutes eaux et infiltration
Commune d'implantation : Générargues
Lieu-dit :
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 200 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 85
Nombre d'habitants raccordés : 157
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 44 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet :				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
1 analyse tous les 2 ans	100 %	9,00	40,00	98,00	-	67,00	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 16 : La Vernarède
 Code Sandre de la station : 060930345002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : La Vernarède											
Lieu-dit : Le Planas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 750 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 301											
Nombre d'habitants raccordés : 301											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 150 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de Broussous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		40				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 5,5 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30 août 2017	Oui	3,00	100,00	55,00	93,70	6,00	98,90	39,70	59,40	7,10	43,70

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 17 : Les Plans
Code Sandre de la station : 060930197001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biodisques											
Commune d'implantation : Les Plans											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 200 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 100											
Nombre d'habitants raccordés : 210											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 40 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008-204-24 du 22 juillet 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12 août 2017	-	17,00	86,90	72,00	74,40	44,00	77,30	30,20	23,50	3,90	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 18 : Intercommunale Haut Gardon
 Code Sandre de la station : 060930132001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée faible charge											
Commune d'implantation : Les Salles du Gardon											
Lieu-dit : L'Habitarelle											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 11 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 2 307 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 96.0207 du 13 février 1996 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		Compris entre 6 et 8,5				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 24 bilans	63 %	5,00	98,23	52,40	90,23	9,70	93,70	24,20	80,08	2,90	73,23

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 19 : Les Salles du Gardon La Favède
 Code Sandre de la station : 060930307001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Les Salles du Gardon											
Lieu-dit : Le Babarel											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 400 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 80 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Gravelongue											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30 août 2017	100 %	80,00	78,90	290,00	66,70	50,00	88,10	99,40	27,40	13,40	14,60

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 20 : Laval Pradel
Code Sandre de la station : 060930142001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux + filtre à sable											
Commune d'implantation : Laval Pradel											
Lieu-dit : Combe Guiraudenque											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 250 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 50 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2002-67-10 du 8 mars 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Combe de Guerre											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
DCO	125		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
MES	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NTK	40		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
pH	Compris entre 5,5 et 8,5		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
6 septembre 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 21 : Laval Pradel Mas Dieu
 Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Laval Pradel											
Lieu-dit : Mas Dieu											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 315 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté préfectoral du 7 mars 2013 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
6 septembre 2017	100 %	3,00	100,00	33,00	94,10	4,00	94,70	63,30	28,10	4,00	50,60

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 22 : Lézan
 Code Sandre de la station : 060930147002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Biologique											
Commune d'implantation : Lézan											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 720											
Nombre d'habitants raccordés : 1 575											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 300 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 95-08-28 du 28 août 1995									
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		70					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		75					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		90					
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	4,63	98,00	34,29	97,00	16,40	97,00	9,77	91,00	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 23 : Martignargues
 Code Sandre de la station : 060930158001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Martignargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 220 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 147											
Nombre d'habitants raccordés : 310											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 44 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 90.1103 du 9 novembre 1990 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : la Droude											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	40		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
DCO	120		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
MES	120		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NTK	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	75 %	11,55	95,63	84,65	85,70	99,00	66,70	33,10	66,50	6,38	33,08

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 24 : Massanes
 Code Sandre de la station : 060930161001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décanteur-digesteur											
Commune d'implantation : Massanes											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 100											
Nombre d'habitants raccordés : 198											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 60 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : le Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
7 août 2017	-	71,00	49,30	257,00	12,90	62,00	73,30	40,00	13,00	4,40	13,70

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 25 : Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac
 Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Massillargues Atuech											
Lieu-dit : Le Cigalas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 700 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 514											
Nombre d'habitants raccordés : 887											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 340 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Autorisation de rejet en date du 15 février 2011 (données SATE) <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Ruisseau de la Peironnelle											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
DCO	125	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
MES	25	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
NGL	20	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
NTK	-	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
pH	-	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
Pt	-	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 3 bilans	100 %	3,30	99,43	26,00	96,80	2,60	99,83	64,30	25,77	9,80	6,37

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 26 : Méjannes les Alès
Code Sandre de la station : 060930165001

Caractéristiques générales

Type de traitement : Filière plantée de roseaux

Commune d'implantation : Méjannes les Alès

Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **1 300 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 235

Nombre d'habitants raccordés : 514

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 490 m³/j**Prescriptions de rejet**

Soumise à

 Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2010-6-4 Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 3 bilans	100 %	3,50	97,20	34,90	89,50	2,70	97,80	27,20	17,40	3,70	5,40

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 27 : Mialet
 Code Sandre de la station : 06930168001

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Commune d'implantation : Mialet
Lieu-dit : Luziers
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 2 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 294
Nombre d'habitants raccordés : 352
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 400

Prescriptions de rejet
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 98.07.26 du 27 juillet 1998 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Gardon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	Compris entre 6 et 8,5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	100 %	3,00	98,30	21,70	95,70	2,00	99,10	3,50	95,40	6,40	32,80

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 28 : Mons Célas
 Code Sandre de la station : 060930173002

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée faible charge
Commune d'implantation : Mons
Lieu-dit : Célas
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 281
Nombre d'habitants raccordés : 610
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 200 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Briançon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	3,60	98,80	42,00	94,10	11,00	96,00	4,10	94,70	5,50	46,10

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 29 : Mons Village
 Code Sandre de la station : 060930173001

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée faible charge
Commune d'implantation : Mons
Lieu-dit : Le Village
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 229
Nombre d'habitants raccordés : 498
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 200 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Briançon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	3,50	98,10	26,70	95,00	4,40	98,30	2,80	96,10	6,40	48,60

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 30 : Monteils

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre à sable											
Commune d'implantation : Monteils											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 100 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 62											
Nombre d'habitants raccordés : 138											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 20 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : infiltration											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Du 18 au 19 avril 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 31 : Ners
 Code Sandre de la station : 060930188002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Ners											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 1 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 297											
Nombre d'habitants raccordés : 591											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 200 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : le Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 % (Arrêté du 21 juillet 2015)	4,50	98,00	38,50	88,15	15,50	94,50	9,80	80,68	1,80	68,16

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 32 : Portes L'Affenadou
 Code Sandre de la station : 060930203002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Portes											
Lieu-dit : L'Affenadou											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Ruisseau de Broussous											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25 septembre 2017	100 % (Arrêté du 21 juillet 2015)	43,00	69,30	187,00	52,80	93,00	42,60	43,00	3,20	5,80	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 33 : Portes Village
 Code Sandre de la station : 060930203001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lit bactérien											
Commune d'implantation : Portes											
Lieu-dit : Salze											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Le Lévadou											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25 septembre 2017	100 % (Arrêté du 21 juillet 2015)	3,00	-	11,00	67,60	8,00	61,90	4,00	23,10	1,20	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 34 : Ribaute les Tavernes
Code Sandre de la station : 060930214003

Caractéristiques générales

Type de traitement : Boue activée faible charge

Commune d'implantation : Ribaute les Tavernes

Lieu-dit : Lou Pras sous la Roque du Poujoulas

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **1 500 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 769

Nombre d'habitants raccordés : 1 727

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 725 m³/j**Prescriptions de rejet**

Soumise à Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 92.09.05 du 3 septembre 1992
 Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Le Gardon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	≤ 30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	≤ 90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	≤ 40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	Compris entre 5,5 et 8,5	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,00	98,70	30,90	94,80	3,60	98,90	10,00	87,30	4,50	53,30

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 35 : Saint Césaire de Gauzignan

Code Sandre de la station : 06093024001

Caractéristiques générales

Type de traitement : Boue activée

Commune d'implantation : Saint Césaire de Gauzignan

Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **300 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 127

Nombre d'habitants raccordés : 298

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 110 m³/j**Prescriptions de rejet**

Soumise à

 Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 99-10-48 du 20 octobre 1999 Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : la Droude

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 4 bilans	100 %	3,50	97,60	29,50	93,50	6,30	97,10	6,80	85,20	3,10	55,70

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 36 : Saint Christol-lez-Alès
 Code Sandre de la station : 060930243001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Christol-lez-Alès											
Lieu-dit : Les Vignes											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 8 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 2 609											
Nombre d'habitants raccordés : 5 676											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 3 300 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2008.29.11 en date du 29 janvier 2008 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Carriol											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	20		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
NTK	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	100 % (Arrêté préfectoral)	9,00	96,30	57,90	91,00	33,50	86,90	10,30	76,60	2,90	45,00

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 37 : Saint Etienne de l'Olm
 Code Sandre de la station : 0609302450002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Saint Etienne de l'Olm											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 230 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 75											
Nombre d'habitants raccordés : 158											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 46 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Autorisation de rejet en date du 15 février 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : le Cantanel											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
13 décembre 2017	-	3,00	100,00	108,00	90,00	90,00	80,90	28,60	74,50	3,00	76,70

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 38 : Saint Hippolyte de Caton

Code Sandre de la station : 060930261002

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Hippolyte de Caton											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 113											
Nombre d'habitants raccordés : 201											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 70 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2008-252-4 en date du 8 septembre 2008											
Milieu récepteur du rejet : le Troubadour											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15 mars 2017	100 %	3,00	100,00	21,00	96,60	2,00	100,00	58,80	43,50	7,90	30,10

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 39 : Saint Jean de Ceyrargues

Code Sandre de la station : 060930264001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filtre planté de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Jean de Ceyrargues											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 450 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 98											
Nombre d'habitants raccordés : 157											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 90 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2012087-0001 en date du 27 mars 2012 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	40		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
pH	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
5 avril 2017	100 %	3,00	100,00	19,00	94,30	2,00	100,00	38,50	59,00	4,40	39,70

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 40 : Saint Jean de Serres

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée											
Commune d'implantation : Saint Jean de Serres											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 500 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 260											
Nombre d'habitants raccordés : 462											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 100 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : le Bay											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
MES	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
pH	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
7 février 2017	-	55,00	45,00	157,00	19,90	104,00	45,80	30,60	11,00	3,60	10,00

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 41 : Saint Jean du Gard
 Code Sandre de la station : 060930269001

Caractéristiques générales
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Commune d'implantation : Saint Jean du Gard
Lieu-dit : Les Fournels
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 5 000 EH
Nombre d'abonnés raccordés : 1 213
Nombre d'habitants raccordés : 2 377
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 1 000 m ³ /j

Prescriptions de rejet
Soumise à <input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 90.02.14 du 27 février 1990 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : Gardon				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	-	3,40	98,80	29,20	95,50	4,50	98,20	6,20	92,10	3,60	77,40

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 42 : Falguières
 Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Saint Jean du Gard											
Lieu-dit : Falguières											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 30 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
DCO		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
MES		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 43 : Maruejols les Bois

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales

Type de traitement : Lagunage

Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières

Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **90 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé

Nombre d'habitants raccordés : indéterminé

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 18 m³/j**Prescriptions de rejet**

Soumise à

 Autorisation : Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	150	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
6 mars 2017	100 % (Arrêté du 21 juillet 2015)	11,00	92,70	64,00	79,60	120,00	43,90	26,60	34,60	3,70	14,00

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 44 : Saint Just
 Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 200 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 40 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60					
MES		150		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
6 mars 2017	100 % (Arrêté du 21 juillet 2015)	3,00	96,70	29,00	88,60	19,00	85,00	11,80	69,80	1,30	66,70

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 45 : Hameau de Vacquières
 Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 40 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 46 : Mas Champion
 Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Fosse toutes eaux											
Commune d'implantation : Saint Just et Vacquières											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 50 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à <input type="checkbox"/> Autorisation :											
<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet : un fossé affluent du Gardon											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 47 : Saint Maurice de Cazeville
 Code Sandre de la station : 060930285002

Caractéristiques générales

Type de traitement : Filière plantée de roseaux
 Commune d'implantation : Saint Maurice de Cazeville
 Lieu-dit :
 Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **1 100 EH**
 Nombre d'abonnés raccordés : 322
 Nombre d'habitants raccordés : 623
 Débit de référence journalier admissible en m³/j : 220 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2007-183-7 en date du 2 juillet 2007
 Déclaration en date du ...

Milieu récepteur du rejet :

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	3,00	100,00	13,00	97,85	2,20	99,40	28,30	47,95	5,50	9,50

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 48 : Saint Privat des Vieux
 Code Sandre de la station : 060930294001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée											
Commune d'implantation : Saint Privat des Vieux											
Lieu-dit : Roque Servièrè											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 3 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 2 900 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 01.12.24 en date du 13 décembre 2001 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Avène											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
DCO	125		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75						
MES	35		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90						
NGL	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NTK	40		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70						
pH	Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Pt	-		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-						
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	-	24,10	86,50	75,30	123,20	63,90	67,00	15,50	53,00	2,10	46,10

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 49 : Saint Sébastien d'Aigrefeuille
 Code Sandre de la station : 060930298001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Saint Sébastien d'Aigrefeuille											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 350 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 127											
Nombre d'habitants raccordés : 245											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 70 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2007-195-13 du 22 octobre 2007									
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10 avril 2017	100 %	3,00	100,00	37,00	93,50	8,80	95,10	56,50	46,20	8,20	23,40

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 50 : Salindres
 Code Sandre de la station : 060930305001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Commune d'implantation : Salindres											
Lieu-dit : Le Moulinas											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 5 000 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 1 521											
Nombre d'habitants raccordés : 2 892											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 3 000 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 2002.114.3 du 24 avril 2002 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : Avène											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		70			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		90			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		70			
pH		Compris entre 6 et 8,5		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>		ou <input type="checkbox"/>		-			
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 12 bilans	100 %	9,70	89,50	45,00	82,80	19,10	83,30	7,90	70,00	1,90	36,10

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 51 : Servas

Code Sandre de la station : 060930318001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Lagunage											
Commune d'implantation : Servas											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 100 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 54											
Nombre d'habitants raccordés : 107											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 20 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation : <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : fossé											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	35		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
DCO	200		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	60				
MES	150		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	50				
NGL	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NTK	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12 avril 2017	100 % (Arrêté du 21 juillet 2015)	3,00	99,30	43,00	96,40	6,40	99,10	8,30	93,30	1,20	92,40

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 52 : Seynes

Code Sandre de la station : 060930320002

Caractéristiques générales

Type de traitement : Filière plantée de roseaux

Commune d'implantation : Seynes

Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **350 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 104

Nombre d'habitants raccordés : 155

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 70 m³/j**Prescriptions de rejet**

Soumise à

 Autorisation : Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2011242-0012 en date du 30 août 2011

Milieu récepteur du rejet : Alauzene

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
9 mars 2017	100 %	3,00	100,00	23,00	95,30	2,00	98,80	47,40	36,70	8,00	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 53 : Soustelle La Clédette
 Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Soustelle											
Lieu-dit : La Clédette											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 50 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j :											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 54 : Soustelle Le Sollier
 Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Soustelle											
Lieu-dit : Le Sollier											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 40 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 55 : Thoiras La Châtaigneraie
Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Thoiras											
Lieu-dit : La Plaine											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 34 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan	Conformité	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 56 : Thoiras Le Village
Code Sandre de la station : -

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Décantation											
Commune d'implantation : Thoiras											
Lieu-dit : Le Puech											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 60 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : indéterminé											
Nombre d'habitants raccordés : indéterminé											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : -											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : -											
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
DCO		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
MES		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NTK		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		-					
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 57 : Tornac

Code Sandre de la station : 060930330001

Caractéristiques générales											
Type de traitement : Filière plantée de roseaux											
Commune d'implantation : Tornac											
Lieu-dit :											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : 300 EH											
Nombre d'abonnés raccordés : 90											
Nombre d'habitants raccordés : 155											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j : 60 m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation : Arrêté Préfectoral n° 05-346-1 du 12 décembre 2005 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet : ruisseau du Puech de la Garde											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO ₅	25		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
DCO	125		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
MES	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NGL	20		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NTK	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
pH	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
NH ₄ ⁺	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Pt	-		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou	-				
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
9 octobre 2017	100 %	3,00	100,00	29,00	97,50	3,60	99,40	67,80	30,90	9,40	21,00

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N° 58 : Vézénobres
 Code Sandre de la station : 060930348002

Caractéristiques générales

Type de traitement : Filière plantée de roseaux

Commune d'implantation : Vézénobres

Lieu-dit :

Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾ : **1 600 EH**

Nombre d'abonnés raccordés : 747

Nombre d'habitants raccordés : 1 566

Débit de référence journalier admissible en m³/j : 685 m³/j

Prescriptions de rejet

Soumise à Autorisation :
 Déclaration : Arrêté Préfectoral n° 2006-39-7 en date du 8 février 2006

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau des Fraysses

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
MES	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NTK	40	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
pH	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
NH ₄ ⁺	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-
Pt	-	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	-

Charges reçues par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne sur 2 bilans	100 %	24,10	90,50	99,80	84,10	7,80	97,20	17,10	65,60	8,80	-

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	993,80	910,20
STEU d'Anduze	62,50	65,66
STEU de Bagard	13,80	11,20
STEU de Boisset et Gaujac	16,20	18,50
STEU de Boucoiran et Nozières	4,15	0,91
STEU de Brignon	3,44	1,76
STEU de Brouzet les Alès	0,00	0,00
STEU de Castelnaud Valence	0,00	3,05
STEU de Cendras	3,20	32,46
STEU de Corbès	0,00	0,20
STEU de Cruviers Lascours	0,00	0,00
STEU de Deaux	1,58	1,26
STEU d'Euzet	0,00	0,00
STEU de Générargues Montsauve	1,70	1,90
STEU de Générargues Fosse de Blateiras	1,00	1,00
STEU de La Vernarède	0,00	0,00
STEU des Plans	0,80	0,60
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	103,50	148,04
STEU des Salles du Gardon La Favède	0,30	1,00
STEU de Laval Pradel	0,30	0,00
STEU de Laval Pradel Mas Dieu	0,00	0,00
STEU de Lézan	20,80	13,74
STEU de Martignargues	97,00	0,00
STEU de Massanes	0,00	1,40
STEU Intercommunale (Massillargues Atuech – Tornac)	0,00	0,00
STEU de Méjannes les Alès	0,00	0,00
STEU de Mialet	4,30	2,80
STEU de Mons Célas	9,70	8,00
STEU de Mons Village	6,00	5,70
STEU de Monteils	0,00	0,00
STEU de Ners	3,95	4,10
STEU de Portes L'Affenadou	0,20	1,00
STEU de Portes Village	0,20	1,00
STEU de Ribaute les Tavernes	18,70	17,80
STEU de Saint Césaire de Gauzignan	3,20	7,20
STEU de Saint Christol-lez-Alès	77,70	77,70
STEU de Saint Etienne de l'Olm	79,00	0,00

STEU de Saint Hippolyte de Caton	0,00	
STEU de Saint Jean de Ceyrargues	0,00	
STEU de Saint Jean de Serres	3,45	1,44
STEU de Saint Jean du Gard	30,80	31,40
STEU de Falguières (Saint Jean du Gard)	0,10	0,10
STEU de Maruejols les Bois (Saint Just et Vacquières)	42,00	0,00
STEU de Saint Just (Saint Just et Vacquières)	38,60	0,00
STEU du Hameau de Vacquières (Saint Just et Vacquières)	0,00	0,00
STEU du Mas Champion (Saint Just et Vacquières)	0,00	0,00
STEU de Saint Maurice de Cazevieille	0,00	0,00
STEU de Saint Privat des Vieux	23,50	30,20
STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00	0,00
STEU de Salindres	26,10	26,20
STEU de Servas	35,00	0,00
STEU de Seynes	0,00	0,00
STEU de La Clédette (Soustelle)	0,00	0,10
STEU du Sollier (Soustelle)	0,00	0,00
STEU de La Châtaigneraie (Thoiras)	0,40	0,20
STEU du Village (Thoiras)	0,30	0,30
STEU de Tornac	0,00	0,00
STEU de Vézénobres	0,00	0,00
Total des boues évacuées	1 727,27	1 428,12

1.10.2. Quantités de boues issues par les ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tM	2017 en tM
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	993,80	910,20
STEU d'Anduze	62,50	65,66
STEU de Bagard	13,80	11,20
STEU de Boisset et Gaujac	16,20	18,50
STEU de Boucoiran et Nozières	4,15	0,91
STEU de Brignon	3,44	1,76
STEU de Brouzet les Alès	0,00	0,00
STEU de Castelnau Valence	0,00	3,05
STEU de Cendras	3,20	32,46
STEU de Corbès	0,00	0,20
STEU de Cruviers Lascours	0,00	0,00
STEU de Deaux	1,58	1,26
STEU d'Euzet	0,00	0,00
STEU de Générargues Montsauve	1,70	1,90
STEU de Générargues Fosse de Blateiras	1,00	1,00
STEU de La Vernarède	0,00	0,00
STEU des Plans	0,80	0,60
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	103,50	148,04
STEU des Salles du Gardon La Favède	0,30	1,00
STEU de Laval Pradel	0,30	0,00
STEU de Laval Pradel Mas Dieu	0,00	0,00
STEU de Lézan	20,80	13,74
STEU de Martignargues	97,00	0,00
STEU de Massanes	0,00	1,40
STEU Intercommunale (Massillargues Atuech – Tornac)	0,00	0,00
STEU de Méjannes les Alès	0,00	0,00
STEU de Mialet	4,30	2,80
STEU de Mons Célas	9,70	8,00
STEU de Mons Village	6,00	5,70
STEU de Monteils	0,00	0,00
STEU de Ners	3,95	4,10
STEU de Portes L'Affenadou	0,20	1,00
STEU de Portes Village	0,20	1,00
STEU de Ribaute les Tavernes	18,70	17,80
STEU de Saint Césaire de Gauzignan	3,20	7,20
STEU de Saint Christol-lez-Alès	77,70	77,70
STEU de Saint Etienne de l'Olm	79,00	0,00
STEU de Saint Hippolyte de Caton	0,00	0,00
STEU de Saint Jean de Ceyrargues	0,00	0,00

STEU de Saint Jean de Serres	3,45	
STEU de Saint Jean du Gard	30,80	
STEU de Falguières (Saint Jean du Gard)	0,10	0,10
STEU de Maruejols les Bois (Saint Just et Vacquières)	42,00	0,00
STEU de Saint Just (Saint Just et Vacquières)	38,60	0,00
STEU du Hameau de Vacquières (Saint Just et Vacquières)	0,00	0,00
STEU du Mas Champion (Saint Just et Vacquières)	0,00	0,00
STEU de Saint Maurice de Cazevieille	0,00	0,00
STEU de Saint Privat des Vieux	23,50	30,20
STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00	0,00
STEU de Salindres	26,10	26,20
STEU de Servas	35,00	0,00
STEU de Seynes	0,00	0,00
STEU de La Clédette (Soustelle)	0,00	0,10
STEU du Sollier (Soustelle)	0,00	0,00
STEU de La Châtaigneraie (Thoiras)	0,40	0,20
STEU du Village (Thoiras)	0,30	0,30
STEU de Tornac	0,00	0,00
STEU de Vézénobres	0,00	0,00
Total des boues évacuées	1 727,27	1 428,12

2. Tarification de l'assainissement et recett

Commune d'Alès

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0250 €/m ³	0,0260 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	3,00	3,12	4,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	3,00	3,12	4,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	242,80	248,33	2,28
Prix TTC au m³	2,02	2,07	2,48

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	1 320,00 € HT	1320,00 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	10,38 €	10,38 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	10,38	10,38	0,00
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	10,38	10,38	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	220,51	224,13	1,64
Prix TTC au m³	1,84	1,87	1,63

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Bagard

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	600 €	600 €
Participation aux frais de branchement		873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,2700 €/m ³	0,2700 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 18/10/2018



ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	32,40	32,40	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	32,40	32,40	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	25,04	25,53	1,96
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	43,64	44,13	1,12
Total TTC	275,44	280,85	1,96
Prix TTC au m³	2,30	2,34	1,74

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	239,80	245,21	2,26
Prix TTC au m³	2,00	2,04	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
8Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	2 100 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,92 €	14,30 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6800 €/m ³	0,6800 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1982 €/m ³	0,1982 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,92	14,30	2,73
Part proportionnelle	81,60	81,60	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	95,52	95,90	0,40
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	23,78	23,78	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	23,78	23,78	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,18	20,55	1,83
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,78	39,15	0,95
Total TTC	245,80	249,84	1,64
Prix TTC au m³	2,05	2,08	1,46

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,100 €/m ³	1,200 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 2017/60 du Conseil Municipal en date du 07/12/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Brignon

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 400 €	1 400 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,00 €	5,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,2000 €/m ³	0,2000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	5,00	5,00	0,00
Part proportionnelle	24,00	24,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	29,00	29,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	239,03	242,75	1,57
Prix TTC au m³	1,99	2,02	1,51

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0600 €/m ³	0,0600 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 18/10/2018



ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	7,20	7,20	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	7,20	7,20	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	217,33	220,95	1,67
Prix TTC au m³	1,81	1,84	1,66

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 500 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,00	5,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1200 €/m ³	0,1200 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	5,00	5,00	0,00
Part proportionnelle	14,40	14,40	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	19,40	19,40	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	229,53	233,15	1,58
Prix TTC au m³	1,91	1,94	1,57

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,100 €/m ³	1,2000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 2017-50 du Conseil Municipal en date du 22/11/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

 SLO

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).
Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	239,80	245,21	2,26
Prix TTC au m³	2,00	2,04	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 100 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,4000 €/m ³	0,0900 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	48,00	10,80	- 77,50
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	48,00	10,80	- 77,50
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	258,13	224,55	- 13,01
Prix TTC au m³	2,15	1,87	- 13,02

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	2 100 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	1,00 €	1,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0500 €/m ³	0,0500 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	1,00	1,00	0,00
Part proportionnelle	6,00	6,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	7,00	7,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	19,27	19,60	1,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,87	38,20	0,87
Total TTC	218,99	221,61	1,65
Prix TTC au m³	1,82	1,85	1,65

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 600 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	25 €	25 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,5000 €/m ³	0,5000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	25,00	25,00	0,00
Part proportionnelle	60,00	60,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	85,00	85,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	295,13	298,75	1,23
Prix TTC au m³	2,46	2,49	1,22

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 100 €	2 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	21,48 €	21,65 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,5370 €/m ³	0,5413 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,24	7,22
Part proportionnelle	78,74	84,77	7,66
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	91,01	7,63
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	21,48	21,65	0,79
Part proportionnelle	64,44	64,96	0,81
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	85,92	86,61	0,80
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	18,91	19,62	3,75
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,51	38,22	1,89
Total TTC	207,99	215,84	3,77
Prix TTC au m³	1,73	1,80	4,05

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,100 €/m ³	1,2000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 211117/11 du Conseil Municipal en date du 21/11/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,100 €/m ³	1,1200 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 2017/037 du Conseil Municipal en date du 23/10/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Les Plans

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 600 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³
Autre :	-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-
Part communale		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-
Taxes et redevances		
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-
	Autre : _____	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	19,27	19,60	1,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,87	38,20	0,87
Total TTC	211,99	215,61	1,71
Prix TTC au m³	1,77	1,80	1,69

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,1000 €/m ³	1,2000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 038/2017 du Conseil Municipal en date du 17/11/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,1000 €/m ³	1,2000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 2017-041 du Conseil Municipal en date du 06/11/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	1 100 €	1 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	53,53 €	13,92 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,0463 €/m ³	1,1500 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	8,83 €	8,83 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1100 €/m ³	0,1100 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,04	3,78
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	53,53	13,92	- 74,00
Part proportionnelle	125,56	138,00	9,91
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	179,09	151,92	- 15,17
Part communale			
Part fixe annuelle	8,83	8,83	0,00
Part proportionnelle	13,20	13,20	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	22,03	22,03	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	30,74	28,36	- 7,74
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,34	46,96	- 4,82
Total TTC	338,18	311,95	- 7,76
Prix TTC au m³	2,82	2,60	- 7,80

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	2 100 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,2200 €/m ³	0,2200 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	26,40	26,40	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	26,40	26,40	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	236,53	240,15	1,53
Prix TTC au m³	1,97	2,00	1,52

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	600 €	600 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	210,13	213,75	1,72
Prix TTC au m³	1,75	1,78	1,71

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	900 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,3400 €/m ³	0,3400 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	40,80	40,80	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	40,80	40,80	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	250,93	254,55	1,44
Prix TTC au m³	2,09	2,12	1,44

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	2 100 €	2 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	32,70 €	33,10 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,0137 €/m ³	1,0262 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1000 €/m ³	0,1000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	32,70	33,10	1,22
Part proportionnelle	121,64	123,14	1,23
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	154,34	156,24	1,23
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	12,00	12,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	12,00	12,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	27,27	27,79	1,91
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,86	46,39	1,16
Total TTC	299,92	305,64	1,91
Prix TTC au m³	2,50	2,55	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	600 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	239,80	245,21	2,26
Prix TTC au m³	2,00	2,04	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).
Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	600 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1560 €/m ³	0,1560 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	18,72	18,72	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	18,72	18,72	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	23,67	24,16	2,07
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,27	42,76	1,16
Total TTC	260,39	265,80	2,08
Prix TTC au m³	2,17	2,22	2,30

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Monteils

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	2 600 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	19,27	19,60	1,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,87	38,20	0,87
Total TTC	211,99	215,61	1,71
Prix TTC au m³	1,77	1,80	1,69

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 100 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1500 €/m ³	0,1500 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

SLO

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	18,00	18,00	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	18,00	18,00	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	228,13	231,75	1,59
Prix TTC au m³	1,90	1,93	1,58

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,1000 €/m ³	1,2000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 2017/088 du Conseil Municipal en date du 13/11/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,09
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	2 200 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 18/10/2018

SLO

ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	239,80	245,21	2,26
Prix TTC au m³	2,00	2,04	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	59,73 €	60,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,6924 €/m ³	1,7102 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,24	7,56
Part proportionnelle	78,74	84,77	7,66
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	91,01	7,63
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	59,73	60,36	1,05
Part proportionnelle	203,09	205,22	1,05
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	262,82	265,58	1,05
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	36,60	37,52	2,51
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	55,20	56,12	1,67
Total TTC	402,58	412,71	2,52
Prix TTC au m³	3,35	3,44	2,69

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).
 Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 400 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1000 €/m ³	0,1000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	12,00	12,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	12,00	12,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,92	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	251,80	257,21	2,15
Prix TTC au m³	2,10	2,14	1,90

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	3 100 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	50,00	50,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	260,13	263,75	1,39
Prix TTC au m³	2,17	2,20	1,38

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	36,00	36,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	36,00	36,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	25,40	25,89	1,93
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	44,00	44,49	1,11
Total TTC	279,40	284,41	1,94
Prix TTC au m³	2,33	2,37	1,72

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	3 100 €	3 100 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,4000 €/m ³	0,4000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	48,00	48,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	48,00	48,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	258,13	261,75	1,40
Prix TTC au m³	2,15	2,15	1,42

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,50 €	5,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,4000 €/m ³	0,4000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	5,50	5,50	0,00
Part proportionnelle	48,00	48,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	53,50	53,50	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	263,63	267,25	1,37
Prix TTC au m³	2,20	2,23	1,36

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	2 000 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,0500 €/m ³	0,0500 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	6,00	6,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	6,00	6,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	216,13	219,75	1,67
Prix TTC au m³	1,80	1,83	1,67

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	200 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,0909 €/m ³	0,0909 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	10,91	10,91	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	10,91	10,91	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	22,89	23,38	2,14
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,49	41,98	1,18
Total TTC	251,80	257,21	2,15
Prix TTC au m³	2,10	2,14	1,90

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,5800 €/m ³	0,5800 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	69,60	69,60	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	69,60	69,60	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	28,76	29,25	1,70
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,36	47,85	1,03
Total TTC	316,36	321,77	1,71
Prix TTC au m³	2,64	2,68	1,52

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	734 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

SLO

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	210,13	213,75	1,72
Prix TTC au m³	1,75	1,78	1,71

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 100 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	239,80	245,21	2,26
Prix TTC au m³	2,00	2,04	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 100 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	14,00 €	14,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1300 €/m ³	0,1300 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	14,00	14,00	0,00
Part proportionnelle	15,60	15,60	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	29,60	29,60	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	239,73	243,35	1,51
Prix TTC au m³	2,00	2,03	1,50

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,5543 €/m ³	0,5543 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

SLO

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	66,52	66,52	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	66,52	66,52	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	306,32	311,73	1,77
Prix TTC au m³	2,55	2,60	1,96

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	600 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,3000 €/m ³	0,3000 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	36,00	36,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	36,00	36,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	22,87	23,20	1,44
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,47	41,80	0,80
Total TTC	251,59	255,21	1,44
Prix TTC au m³	2,10	2,13	1,43

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	50,00 €	50,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,1000 €/m ³	1,2000 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° 6 du Conseil Municipal en date du 28/09/2017 relative à la fixation des montants des redevances et autres participations concernant l'assainissement (collectif et non collectif) et à la signature d'une convention de délégation de compétence avec la Communauté Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE


Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	50,00	50,00	0,00
Part proportionnelle	132,00	144,00	9,10
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	194,00	6,59
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	20,06	21,26	5,98
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,66	39,86	3,10
Total TTC	220,66	233,86	5,98
Prix TTC au m³	1,84	1,95	5,98

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Salindres

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018 
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	17,00 €	17,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,1500 €/m ³	0,1500 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

SLO

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	17,00	17,00	0,00
Part proportionnelle	18,00	18,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	35,00	35,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	25,30	25,79	1,94
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	43,90	44,39	1,12
Total TTC	278,30	283,71	1,94
Prix TTC au m³	2,32	2,36	1,72

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

SLO

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	19,27	19,60	1,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,87	38,20	0,87
Total TTC	211,99	215,61	1,71
Prix TTC au m³	1,77	1,80	1,69

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service		0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €	1 400 €
	Part communale	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement		Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	210,13	213,75	1,72
Prix TTC au m³	1,75	1,78	1,71

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Soustelle

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	0 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE


Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	239,80	245,21	2,26
Prix TTC au m³	2,00	2,04	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Commune de Thoiras

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018 
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 000 €
Participation aux frais de branchement	873,23 € HT	886,12 € HT

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6808 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	13,99 €	14,20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,8141 €/m ³	0,8259 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C 2007.13.12 du Conseil de Communauté du 19/11/2007 fixant la participation aux frais de branchement.
- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	81,70	84,77	3,76
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	87,72	91,01	3,75
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,99	14,20	1,50
Part proportionnelle	97,69	99,11	1,45
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	111,68	113,31	1,46
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	-	-	-
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	21,80	22,29	2,25
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,40	40,89	1,21
Total TTC	239,80	245,21	2,26
Prix TTC au m³	2,00	2,04	2,00

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	1 600 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	6,02 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	1,4008 €/m ³	1,4264 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	-	-
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	-	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,1900 €/m ³	0,1900 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

SLO

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	6,02	6,24	3,65
Part proportionnelle	168,10	171,17	1,83
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	174,12	177,41	1,89
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	-	-	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	-	-	-
Part communale			
Part fixe annuelle	-	-	-
Part proportionnelle	22,80	22,80	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	22,80	22,80	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	17,41	17,74	1,90
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	36,01	36,34	0,92
Total TTC	232,93	236,55	1,55
Prix TTC au m³	1,94	1,97	1,553

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service	0 €	0 €
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	Part de la collectivité	1 400 €
	Part communale	2 600 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,82 €	6,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6562 €/m ³	0,7064 €/m ³
Autre :		-	-
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	21,20 €	21,36 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique	0,6148 €/m ³	0,6194 €/m ³
Part communale			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	5,00 €	5,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche unique (non assujettie à la TVA)	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,1550 €/m ³	0,1550 €/m ³
	VNF rejet :	-	-
	Autre : _____	-	-

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n° C2017_05_12 du Conseil de Communauté en date du 09/02/2017 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.
- Délibération n° C2018_02_08 du Conseil de Communauté en date du 08/02/2018 relative aux tarifs et redevances Alès Agglomération.

Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'eau
l'INSEE (120 m³/an) sont :

Envoyé en préfecture le 18/10/2018
Reçu en préfecture le 18/10/2018
Affiché le 18/10/2018
ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Tarifs	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	5,82	6,24	7,22
Part proportionnelle	78,74	84,77	7,65
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	84,56	91,01	7,63
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	21,20	21,36	0,75
Part proportionnelle	73,78	74,33	0,75
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	94,98	95,69	0,75
Part communale			
Part fixe annuelle	5,00	5,00	0,00
Part proportionnelle	39,60	39,60	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la commune	44,60	44,60	0,00
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,60	18,60	0,00
VNF Rejet :	-	-	-
Autre : _____	-	-	-
TVA si service assujetti	19,81	20,53	3,53
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	38,41	39,13	1,87
Total TTC	262,55	270,43	3,00
Prix TTC au m³	2,19	2,25	2,74

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Part de la collectivité : afin de pouvoir maintenir la politique environnementale en matière d'assainissement, il a été convenu de fixer de nouveaux montants à la redevance communautaire générale.

Recettes du service

Envoyé en préfecture le 18/10/2018

Reçu en préfecture le 18/10/2018

Affiché le 18/10/2018

 SLO

ID : 030-200066918-20181011-C2018_08_20-DE

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées (investissement et fonctionnement)	3 215 695,49	3 871 592,61	20,40
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations (+/-)	-	-	-
Total recettes de facturation	3 215 695,49	3 871 592,61	20,40
Recettes de raccordement	-	10 560,00	-
Prime de l'Agence de l'Eau	523 857,35	517 839,02	- 1,15
Contribution au titre des eaux pluviales	-	-	-
Recettes liées aux travaux	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	22 467,00	-	-
PAC conservées par Alès Agglomération	798 251,20	922 950,74	15,62
Total autres recettes	1 344 575,55	1 451 349,76	7,94
Total des recettes	4 560 271,04	5 322 942,37	16,72

Recettes des exploitants (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	3 513 209,00	3 547 258,00	0,97
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
Total recettes de facturation	3 513 209,00	3 547 258,00	0,97
Recettes liées aux travaux	172 887,00	163 179,00	- 5,62
Produits accessoires	76 252,00	115 458,00	51,42
Total autres recettes	249 139,00	278 637,00	11,84
Total des recettes	3 762 348,00	3 825 895,00	1,69

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est **indéterminé**.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 :

Commune	2016	2017
Alès	71	71
Anduze	10	10
Bagard	71	71
Boisset et Gaujac	71	71
Boucoiran et Nozières	30	30
Branoux les Taillades	15	15
Brignon	10	10
Brouzet les Alès	10	10
Castelnaud Valence	10	10
Cendras	15	15
Corbès	71	71
Cruviers Lascours	10	10
Deaux	10	10
Euzet	10	10
Généralgues	15	15
La Grand'Combe	15	15
La Vernarède	15	15
Les Plans	10	10
Les Salles du Gardon	15	15
Laval Pradel	15	15
Lézan	30	30
Martignargues	10	10
Massanes	10	10
Massillargues Atuech	10	10
Méjannes les Alès	70	70
Mialet	71	71
Mons	71	71
Monteils	0	0
Ners	10	10
Portes	15	15

Ribaute les Tavernes	71	
Saint Césaire de Gauzignan	30	
Saint Christol-lez-Alès	71	71
Saint Etienne de l'Olm	10	10
Saint Hilaire de Brethmas	71	71
Saint Hippolyte de Caton	10	10
Saint Jean de Ceyrargues	10	10
Saint Jean de Serres	10	10
Saint Jean du Gard	71	71
Saint Jean du Pin	71	71
Saint Just et Vacquières	10	10
Saint Martin de Valgalgues	71	71
Saint Maurice de Cazevieille	10	10
Saint Privat des Vieux	71	71
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	10	10
Sainte Cécile d'Andorge	15	15
Salindres	71	71
Servas	10	10
Seynes	10	10
Soustelle	71	71
Thoiras	71	71
Tornac	0	0
Vézénobres	70	70

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015, n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage à la date d'établissement du présent rapport.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté communiqué au Maître d'Ouvrage à la date d'établissement du présent rapport.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration, qui doit être établi par la Police de l'Eau et qui doit être adressé à l'exploitant en vertu de l'article n° 22 de l'Arrêté du 21 juillet 2015, n'a pas été communiqué au Maître d'Ouvrage à la date d'établissement du présent rapport.

Le tableau ci-dessous présente la conformité des ouvrages concernés par rapport à l'Arrêté du 21 juillet 2015 et la Directive Européenne « Eaux résiduaires urbaines » (ERU) :

Conformité réglementaire des rejets	À la Directive Européenne	A l'Arrêté Préfectoral
STEU Intercommunale (Saint Hilaire de Brethmas)	100 %	100 %
STEU d'Anduze	100 %	100 %
STEU de Cendras	0 %	0 %
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	0 %	0 %
STEU de Mialet	100 %	100 %
STEU de Saint Christol-lez-Alès	0 %	100 %
STEU de Saint Jean du Gard	100 %	0 %
STEU de Saint Privat des Vieux	0 %	0 %
STEU de Salindres	100 %	100 %

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	910,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		910,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU d'Anduze :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	65,66
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		65,66

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Bagard :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	11,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Boisset et Gaujac :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18,50
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		18,50

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Boucoiran et Nozières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,91
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,91

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Brignon :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,76
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,76

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Brouzet les Alès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Castelnau Valence :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,05
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		3,05

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Cendras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	32,46
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		32,46

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Corbès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Cruviers Lascours :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Deaux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,26
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,26

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU d'Euzet :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Généragues Montsauve :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,90
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,90

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Générargues Blateiras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de La Vernarède :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Les Plans :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,60

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon) :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	148,04
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		148,04

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU des Salles du Gardon La Favède :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Laval Pradel :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Laval Pradel Mas Dieu :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Lézan :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	13,74
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		13,74

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Martignargues :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Massanes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incineration	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,40
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,40

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU Intercommunale Massillargues Atuech - Tornac :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Méjannes les Alès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Mialet :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,80

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Mons Célas :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		8,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Mons Village :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		5,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Monteils :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Ners :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4,10

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Portes L'Affenadou :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Portes Village :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,00

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Ribaute les Tavernes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	17,80
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		17,80

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Césaire de Gauzignan :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		7,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Christol-lez-Alès :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	77,70
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		77,70

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Etienne de l'Olm :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Hippolyte de Caton :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Jean de Ceyrargues :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Jean de Serres :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,44
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,44

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Jean du Gard :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	31,40
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		31,40

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Falguières située sur la commune de Saint Jean du Gard :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,10

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Maruejols les Bois située sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Just située sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Hameau de Vacquières sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Mas Champion située sur la commune de Saint Just et Vacquières :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Maurice de Cazeville :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Privat des Vieux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	29,90
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		30,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Saint Sébastien d'Aigrefeuille :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Salindres :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		26,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Servas :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Seynes :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de La Clédette située sur la commune de Soustelle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,10
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non-conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,10

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Sollier située sur la commune de Soustelle :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de La Châtaigneraie située sur la commune de Thoiras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,20
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,20

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU du Village située sur la commune de Thoiras :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,30
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,30

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Tornac :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

STEU de Vézénobres :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %** (100 % en 2016).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités mission Consultative des Services Publics Locaux

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Commune ou contrat	2016	2017
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0,00 unité pour 1000 habitants	0,01 unité pour 1000 habitants
Anduze	0,00 unité pour 1000 habitants	0,30 unité pour 1000 habitants
Boucoiran et Nozières	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Branoux les Taillades	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Brignon	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Brouzet les Alès	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Castelnau Valence	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Cendras	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Cruviers Lascours	0,00 unité pour 1000 habitants	1,48 unité pour 1000 habitants
Deaux	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Euzet	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Généralgues	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
La Grand'Combe	0,56 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
La Vernarède	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Les Plans	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Les Salles du Gardon	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Laval Pradel	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Lézan	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Martignargues	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Massanes	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Massillargues Atuech	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants

Méjannes les Alès	0,00 unité pour 1000 habitants	
Monteils	0,00 unité pour 1000 habitants	
Ners	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Portes	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Césaire de Gauzignan	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Etienne de l'Olm	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Hippolyte de Caton	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Jean de Ceyrargues	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Jean de Serres	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Just et Vacquières	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Maurice de Cazeveille	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Sainte Cécile d'Andorge	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Servas	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Seynes	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Tornac	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants
Vézénobres	0,00 unité pour 1000 habitants	0,00 unité pour 1000 habitants

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Commune ou contrat	Nombre de points noirs 2016	Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau 2016	Nombre de points noirs 2017	Nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau 2017
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	47	9,11	29	5,61

Anduze	2	4,40		
Boucoiran et Nozières	0	0,00		
Branoux les Taillades	0	0,00	0	0,00
Brignon	0	0,00	0	0,00
Brouzet les Alès	1	11,76	1	31,25
Castelnau Valence	1	25,00	0	0,00
Cendras	1	7,43	1	7,43
Cruviers Lascours	0	0,00	0	0,00
Deaux	0	0,00	0	0,00
Euzet	1	11,40	1	11,49
Généralgues	2	23,39	1	11,70
La Grand'Combe	1	2,80	1	2,80
La Vernarède	0	0,00	0	0,00
Les Plans	1	16,67	0	0,00
Les Salles du Gardon	1	4,99	1	4,76
Laval Pradel	0	0,00	0	0,00
Lézan	0	0,00	0	0,00
Martignargues	2	48,78	0	0,00
Massanes	0	0,00	0	0,00
Massillargues Atuech	2	17,39	0	0,00
Méjannes les Alès	2	28,41	1	14,20
Monteils	0	0,00	0	0,00
Ners	3	50,00	1	16,67
Portes	0	0,00	0	0,00
Saint Césaire de Gauzignan	0	0,00	0	0,00
Saint Etienne de l'Olm	0	0,00	0	0,00
Saint Hippolyte de Caton	0	0,00	0	0,00
Saint Jean de Ceyrargues	0	0,00	0	0,00
Saint Jean de Serres	0	0,00	0	0,00
Saint Just et Vacquières	0	0,00	0	0,00
Saint Maurice de Cazeveille	0	0,00	0	0,00
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0	0,00	0	0,00
Sainte Cécile d'Andorge	0	0,00	0	0,00
Servas	0	0,00	0	0,00
Seynes	0	0,00	0	0,00
Tornac	0	0,00	0	0,00
Vézénobres	0	0,00	0	0,00

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	0,232	2,152	1,441	1,200	1,173	4,389

Au cours des 5 derniers exercices, 10,355 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux est **0,26 %** (exercice 2016 : 0,17 %).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH se-

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

lon la formule suivante :

Pour l'exercice 2017, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans conformes exercice 2016	Nombre de bilans conformes exercice 2017	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2017
STEU Intercommunale située sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas	104	102	100	98
STEU d'Anduze	12	11	100	92
STEU de Cendras	Indéterminé	8	Indéterminé	67
STEU Intercommunale du Haut Gardon (Les Salles du Gardon)	Indéterminé	15	Indéterminé	63

STEU de Mialet	12	12	100	
STEU de Saint Christol-lez-Alès	8	12	70	100
STEU de Saint Jean du Gard	8	8	67	67
STEU de Saint Privat des Vieux	9	10	73	82
STEU de Salindres	12	11	100	92

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Commune ou contrat	Exercice 2016	Exercice 2017
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	93 %	98 %
Anduze	100 %	92 %
Cendras	Indéterminé	67 %
Les Salles du Gardon	Indéterminé	63 %

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Commune	2016	2017
Alès	100	100
Anduze	20	20
Bagard	30	30
Boisset et Gaujac	30	30
Boucoiran et Nozières	20	20
Branoux les Taillades	90	90
Brignon	0	0
Brouzet les Alès	0	0
Castelnau Valence	0	0
Cendras	90	90
Corbès	30	100
Cruviers Lascours	0	0
Deaux	0	0
Euzet	0	0
Généralgues	20	20
La Grand'Combe	90	90
La Vernarède	90	90
Les Plans	0	0
Les Salles du Gardon	90	90
Laval Pradel	90	90

Lézan	20	
Martignargues	0	
Massanes	0	0
Massillargues Atuech	0	0
Méjannes les Alès	20	20
Mialet	30	30
Mons	30	30
Monteils	0	0
Ners	20	20
Portes	90	90
Ribaute les Tavernes	30	30
Saint Césaire de Gauzignan	20	20
Saint Christol-lez-Alès	100	100
Saint Etienne de l'Olm	0	0
Saint Hilaire de Brethmas	100	100
Saint Hippolyte de Caton	0	0
Saint Jean de Ceyrargues	0	0
Saint Jean de Serres	0	0
Saint Jean du Gard	100	100
Saint Jean du Pin	30	30
Saint Just et Vacquières	0	0
Saint Martin de Valgalgues	100	100
Saint Maurice de Cazevieille	0	0
Saint Privat des Vieux	100	100
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0	0
Salindres	100	100
Servas	0	0
Seynes	0	0
Soustelle	30	30
Thoiras	30	30
Tornac	0	0
Vézénobres	20	20

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2016 Alès Agglomération 1 (50 communes)	Exercice 2016 Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	Exercice 2017
Encours de la dette en €	56 939 299,63	2 429 258,70	56 489 574,26
Epargne brute annuelle en €	3 751 071,13	336 477,17	3 426 348,14
Durée d'extinction de la dette en années	15,18	7,22	16,49

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2017 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

Commune ou contrat	2016	2017
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	0,63 %	0,82 %
Anduze	13,45 %	11,75 %
Boucoiran et Nozières	2,85 %	9,50 %
Branoux les Taillades	-	15,34 %
Brignon	14,88 %	15,50 %
Brouzet les Alès	-	18,92 %
Castelnau Valence	10,92 %	14,66 %
Cruviers Lascours	10,60 %	8,83 %

Deaux	1,32 %	1,10 %
Cendras	-	
Euzet	11,15 %	16,65 %
Généralgues	0,97 %	0,03 %
La Grand'Combe	-	33,58 %
La Vernarède	-	14,14 %
Les Plans	0,54 %	1,07 %
Les Salles du Gardon	-	26,00 %
Laval Pradel	-	1,03 %
Lézan	1,75 %	3,19 %
Martignargues	10,62 %	18,77 %
Massanes	-	26,26 %
Massillargues Atuech	-	13,19 %
Méjannes les Alès	1,64 %	0,44 %
Monteils	0,54 %	1,07 %
Ners	6,79 %	17,95 %
Portes	-	4,49 %
Saint Césaire de Gauzignan	1,17 %	0,58 %
Saint Etienne de l'Olm	10,88 %	12,03 %
Saint Hippolyte de Caton	4,23 %	8,58 %
Saint Jean de Ceyrargues	7,19 %	19,79 %
Saint Jean de Serres	-	0,00 %
Saint Just et Vacquières	15,39 %	13,30 %
Saint Maurice de Cazeveille	14,27 %	22,46 %
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,54 %	1,07 %
Sainte Cécile d'Andorge	-	15,29 %
Servas	0,54 %	1,07 %
Seynes	12,03 %	4,28 %
Tornac	-	19,32 %
Vézénobres	1,32 %	1,32 %

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Commune ou contrat	2016	
Contrat d'affermage du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Alès, Bagard, Boisset et Gaujac, Corbès, Mialet, Mons, Ribaute les Tavernes, Saint Christol-lez-Alès, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Martin de Valgalgues, Saint Privat des Vieux, Salindres, Soustelle et Thoiras	1,24 u / 1 000 abonnés	0,28 u / 1 000 abonnés
Ex Pays Grand'Combien (Branoux les Taillades, Cendras, La Grand'Combe, La Vernarède, Les Salles du Gardon, Laval Pradel, Portes et Sainte Cécile d'Andorge)	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Anduze	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Boucoiran et Nozières	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Brignon	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Brouzet les Alès	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Castelnau Valence	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Cruviers Lascours	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Deaux	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Euzet	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Généralgues	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Les Plans	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Lézan	6,93 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Martignargues	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Massanes	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Massillargues Atuech	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Méjannes les Alès	4,48 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Monteils	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Ners	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Césaire de Gauzignan	7,87 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Etienne de l'Olm	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Hippolyte de Caton	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Jean de Ceyrargues	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Jean de Serres	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Just et Vacquières	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Maurice de Cazevieille	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Saint Sébastien d'Aigrefeuille	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Servas	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Seynes	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Tornac	0,00 u / 1 000 abonnés	0,00 u / 1 000 abonnés
Vézénobres	0,00 u / 1 000 abonnés	1,34 u / 1 000 abonnés

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2016 Alès Agglo 1 (50 communes)	Exercice 2016 Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	Exercice 2017
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	718 627,90	1 006 702,79	2 409 414,10
Montants des subventions en €	59 168,74	-	326 367,84
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

4.2. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016 Alès Agglo 1 (50 communes)	Exercice 2016 Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)		56 939 299,63	2 429 258,70	56 489 574,26
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 981 875,46	105 424,11	3 102 830,70
	en intérêts	1 624 681,96	72 176,98	1 948 652,75

4.3. Amortissements

	Exercice 2016 Alès Agglo 1 (50 communes)	Exercice 2016 Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	Exercice 2017
Dotation aux amortissements en €	1 344 362,51	346 230,88	1 704 187,75

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets 2018 à l'étude	Montants prévisionnels en € TTC
Pour toutes les communes – Travaux de réhabilitation et de grosses réparations du réseau d'assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération	1 560 000,00
Pour toutes les communes – Complément schéma directeur intercommunal	5 400,00
Pour toutes les communes – Diagnostics du réseau d'assainissement collectif	24 000,00
Pour toutes les communes – Essais de contrôle des canalisations	24 000,00
Pour toutes les communes – Fourniture et pose de clôtures	73 920,00

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
-	-	-

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

6 710 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, par les délégataires, soit 0,0018 €/m³ pour l'année 2017 (exercice 2016 : 2 609 € soit 0,0007 €/m³).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. article L 1115-1-1 du C.G.C.T.)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	96 360 habitants	96 057 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	32	7
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 727,27	1 428,12
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Variable selon les communes	Variable selon les communes
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Indéterminé	Indéterminé
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente Police de l'Eau	En attente Police de l'Eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2 609 €	6 710 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,17 %	0,26 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Alès Agglomération 1 (50 communes)	16,49
		Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien	
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Variable selon les communes	Variable selon les communes
P258.1	Taux de réclamations	Variable selon les communes	Variable selon les communes